

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, jeudi 14 janvier 2016

Débat d'orientations budgétaires 2016

Le DOB n'est pas un « pré-budget », il a vocation à dessiner les contours du futur équilibre budgétaire recettes/dépenses, sur la base de prévisions. De nombreuses incertitudes notamment pour le financement des allocations individuelles de solidarité pèsent sur tous les budgets départementaux et une réponse de l'Etat doit arriver avant fin mars 2016. C'est dans ce contexte que le Département doit dessiner le contour de son futur budget.

Des contraintes budgétaires fortes

Les orientations budgétaires 2016 s'inscrivent dans une situation de fortes tensions financières, soulignées par la Cour des comptes dans son dernier rapport sur les finances publiques. Il rappelle l'accélération de l'effet ciseau soit l'étau dans lequel sont pris les Départements entre l'augmentation des dépenses de solidarité notamment du RSA (à l'origine de 87% de la progression des dépenses), la baisse historique des dotations de l'Etat et l'absence de maîtrise des recettes fiscales.

De bons ratios financiers à préserver

Malgré une dégradation du contexte financier encore accentuée, le Département de la Sarthe devrait préserver en 2015 des caractéristiques budgétaires favorables pour aborder 2016 :

- **Un taux d'épargne supérieur à 7 %** des recettes réelles de fonctionnement (10 % en 2014)
- **La capacité de désendettement** de la collectivité est **inférieure à 4 années** (contre 5 en moyenne pour les départements de même strate) ;
- Une **dette départementale de 232,5 M€ dont l'encours a nettement diminué** entre 2009 et 2014 permettant au Département de disposer d'une capacité de financement de ses investissements. Par ailleurs, la Sarthe présente une dette par habitant inférieure de 20% par rapport aux départements de la même strate en France.

A noter que la **baisse de l'épargne brute** est directement liée à la baisse des dotations (-8,1M€) et à la hausse des dépenses sociales (+5,5 M€ RSA et RH). Ces facteurs sont partiellement compensés en 2015 par le dynamisme des droits de mutation (+5M€). Rappelons que cette ressource reste volatile.

Un nouveau cap financier...

Un nouveau cap financier est défini :

- préserver les investissements de la collectivité à hauteur de 90M€ par an,
- ne pas augmenter les taux de fiscalité
- maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 années d'épargne.

Pour atteindre cet objectif, l'épargne brute minimale doit être de 7 % des recettes réelles de fonctionnement.

...avec un plan de préservation des capacités de financement

Compte tenu des tendances d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement, cela rend nécessaire l'adoption d'un plan de préservation des capacités d'investissement de la collectivité avec un lissage des projets d'investissement et un fort ajustement en dépenses et recettes de fonctionnement.

EN INVESTISSEMENT :

Le Département maintient l'investissement à un haut niveau.

Ce qu'il prévoit : un lissage de la programmation des investissements pour préserver une enveloppe d'investissement d'environ **365 M€ sur 2016-2019** soit plus de 90 M€/ an en moyenne, maintenant la capacité d'investissement moyen des années précédentes.

1/ Lissage des opérations

>> **Report d'opérations routières** : 2^{ème} phase de la déviation de Vaas, échangeur de La Chapelle-Saint-Remy/Beillé et barreau de Connerré, modernisation de la RD 92 entre Beauséjour et le Cormier (Mulsanne), fin de la mise hors gel de la RD 305 entre l'A28 et Aubigné-Racan, renforcement de la RD 4 entre Sablé sur Sarthe et la route de Laval (RD 357). A titre indicatif le report du projet d'échangeur et de barreau permet à lui seul de différer un investissement de 15 M€ dont 10 M€ sur 2016-2017, ainsi qu'un effort de fonctionnement de 0,9 M€ fin 2017 ;

>> **Lissage dans le temps du plan collège**, avec le décalage des études pour le collège les Sources Le Mans et des collèges en PPI 1^{ère} tranche (2018), pour Mauboussin à Mamers (2019), des études pour le collège du Lude (en 2017), des études pour la demi-pension de Fresnay-sur-Sarthe (en 2017), de la rénovation de la demi-pension du collège du Grand Lucé (2017).

>> **Décalage du Plan stratégique patrimonial** pour le regroupement de services

2/ Maintien des engagements et du calendrier relatifs à **l'Aménagement numérique du territoire sarthois et au plan collège numérique**

EN FONCTIONNEMENT :

La situation financière et le maintien de la politique d'investissement nécessitent un ajustement de 11 M€ en 2016 et 17 M€ en 2017,

Le Département n'augmentera pas la fiscalité. Conformément à son engagement, la nouvelle majorité n'augmentera pas les impôts.

Ce qu'il prévoit : économiser 11 M€ en 2016

Les mesures destinées à contenir la progression des dépenses telles que :

- Des mesures de **maîtrise de la masse salariale** dans un objectif de stabilité (réduction des enveloppes de remplacement et renfort, non remplacement de départs à la retraite...) ;
- Un **ajustement des moyens internes** dans le cadre notamment de renouvellements de marchés publics ;
- Une **réduction du budget communication** et information (environ – 10%).
- Au-delà du gel du taux directeurs des établissements sociaux, des mesures d'adaptation des dispositifs dans le domaine social (mise en adéquation entre les besoins et les plans d'aide, **contrôle renforcé des prestations...**) ;
- Un **ajustement du programme d'entretien des routes** ;
- Un **ajustement du budget consacré à la culture et aux sports** ;
- Une implication des partenaires du Département ou organismes associés (Sarthe Développement, chambre de métiers, Université...) avec un **ajustement des subventions de fonctionnement** ou encore des niveaux de trésorerie.

À partir de 2016, quatre axes prioritaires

4 axes prioritaires de l'action départementale sont néanmoins dégagés :

- la solidarité
- la réussite éducative
- le schéma routier
- l'aménagement numérique

Rappelons que l'économie est désormais de la compétence du Conseil régional et les transports scolaires et interurbains le seront en 2017.

La solidarité : mis en place du schéma unique

La solidarité humaine est le cœur de métier du Conseil départemental, et le Département a été confirmé comme chef de file de l'action sociale. En 2016, le Département s'est doté d'outils de programmation au travers :

>> **un schéma départemental unique**, véritable pierre angulaire de l'organisation sociale et médico-sociale, dans le cadre d'une démarche innovante, transversale et partenariale pour assurer la cohérence des actions et faciliter la coordination et la collaboration entre les acteurs. Il s'agit d'améliorer la fluidité des parcours pour tous les publics, et de renforcer les actions pour l'enfance-famille, pour l'autonomie et pour l'accès aux soins en Sarthe.

>> **des Contrats Pluriannuels d'objectifs et de Moyens (CPOM)** mis en place par le Département avec les établissements et services d'aides et d'accompagnement à domicile dans les domaines des personnes âgées, du handicap et de l'enfance familles dont la durée est prévue entre 3 à 5 ans.

>> **une programmation pluriannuelle des investissements** pour les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes et pour la création de Maisons de santé pluridisciplinaires.

Le plan collège : une ambition confirmée

La réussite éducative demeure un enjeu primordial pour la collectivité, elle a défini un plan collège performant pour les 15 années à venir :

- la restructuration ou reconstruction de 8 collèges à l'horizon 2020, dont 4 dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé
- le démarrage des travaux de restructuration lourde d'ici 2021 sur 8 autres établissements
- le déploiement sur la période 2016-2019 du volet numérique sur l'ensemble des collèges publics du département représentant la livraison de 8 000 équipements informatiques.

La mise à jour du schéma routier

Le Schéma Routier représente un montant global estimé en investissement de 182,5 M€. En 2016, un bilan à 3 ans de celui-ci sera établi avec une actualisation du volet investissement. L'objectif : proposer une nouvelle priorisation des opérations, notamment un programme d'opérations de sécurité mis à jour. Le document donnera également de la visibilité sur les études à mener à court terme, en particulier sur l'axe interrégional Le Mans- Saint-Calais vers Orléans, seule ex-route nationale non doublée par une autoroute.

L'aménagement numérique : 8000 prises en 2016

En 2004, le Département a fait le choix d'un aménagement numérique du territoire de long terme en privilégiant la mise en œuvre de solutions pérennes. **Le projet ambitieux et précurseur de la fibre optique à chaque habitant** lancé sous l'impulsion du Département par le Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique et ouvert à l'adhésion des Communautés de communes pour leurs territoires, a pu recevoir les financements de la Région de l'Etat, et de l'Europe.

Ainsi l'année 2016 sera la première année de mise en œuvre physique de ce projet. L'ambition est de déployer, **en 2016, 8000 prises optiques pour les usagers domestiques** mais également pour **les acteurs économiques** en secteurs diffus sur le territoire des 5 premières Communautés de communes ayant répondu à l'appel à projet pour être précurseur.

Les autres dossiers en débat pour 2016

Commission Emploi, Développement économique et touristique et Aménagement du territoire

RSA : verser l'allocation de manière juste

A fin septembre 2015, 12 106 foyers sarthois bénéficiaires du RSA (relevant du Département)

Dont 10256 foyers au RSA Socle

1947 RSA Socle et Activité.

Les dépenses au titre du versement de l'allocation RSA risquent d'augmenter significativement sur la base d'une augmentation du nombre de foyers allocataires du RSA et d'une hausse du montant de l'allocation mensuelle. Le versement de l'allocation aux personnes doit se faire de manière juste par le recours pragmatique à des actions de contrôle.

INSERTION : favoriser le retour à l'emploi des allocataires RSA

Il fait donc le choix de maintenir une offre de mise en relation en direct des bénéficiaires du RSA avec les employeurs sarthois et favorise l'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics.

ECONOMIE : participer activement à la transition introduite par la loi NOTRe

La loi NOTRe **prive le Département de sa capacité à mettre en œuvre, depuis le 1^{er} janvier 2016, des aides directes aux entreprises**. Cette décision vient mettre fin au travail de développement économique qu'ont conduit depuis des années les élus départementaux pour soutenir les projets créateurs de richesses et d'emplois (schéma départemental de développement économique et touristique). Le Département souhaite **participer activement à la transition** organisationnelle et financière en faveur du développement économique. Il accompagnera ainsi les partenaires de développement économique durant l'année 2016, en favorisant le lien avec la Région comme avec Initiative Sarthe et Sarthe développement. Les engagements contractuels iront à leur terme

TOURISME : conforter l'attractivité de la Sarthe

À compter du 1^{er} janvier 2016, le Département perd sa capacité de plein droit à accompagner les projets de création d'entreprises touristiques. Le Département poursuivra, en 2016, son soutien à l'encouragement de la qualité et aux territoires.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : soutien à l'université et aux grandes écoles

En 2016, le Département privilégiera l'investissement pour son soutien financier aux établissements d'enseignement supérieur (université, CPER, ISMANS, nouvelle école d'ingénieur informatique (IMIE)).

Chiffres

12 106 foyers sarthois bénéficiaires du RSA (Département)

Commission Agriculture, Ruralité et Développement Local

POLITIQUE SOUTIEN AUX TERRITOIRES : vers une plate-forme d'ingénierie publique

Le Département va se saisir la compétence de solidarité territoriale confiée par la loi NOTRe de manière volontariste. Elle permettra l'élaboration de schémas départementaux appuyés sur les besoins locaux et de proposer une offre de services aux territoires, en lien avec les acteurs départementaux : ATESART, CAUE, SECOS, Sarthe développement, association des maires, centre de gestion, Parc Normandie Maine. Il se traduira en l'apport d'ingénierie aux territoires qui n'en possèdent pas avec la création d'une plate-forme d'ingénierie publique dont le format est à définir.

AGRICULTURE : fin de l'aide au fonctionnement

La loi NOTRe a apporté des modifications importantes dans le domaine de l'agriculture, en réduisant les possibilités de soutien en fonctionnement. Dès 2016, les possibilités juridiques de soutien aux organismes agricoles devront faire l'objet d'un examen au cas par cas. Elles ne seront plus possibles à partir de 2017.

Il s'agira de poursuivre l'accompagnement aux projets à travers d'autres politiques (agriculteurs en difficulté, l'approvisionnement local, actions touristiques).

En matière d'investissement, le Département poursuivra le soutien à l'investissement des exploitations agricoles, dans le cadre d'une convention avec la Région validée fin 2015.

GESTION DES RIVIERES : maintien des programmes

Afin de respecter ses obligations en matière de continuité écologique, le Département poursuivra son programme de mise à niveau de sept barrages sur la Sarthe aval navigable et continuera à porter l'animation de son Contrat Territorial des Milieux Aquatiques comme pour Le Loir et l'Huisne.

Chiffres

3772 exploitations agricoles

Commission Développement Durable, Environnement et Logement

PATRIMOINE NATUREL : de nouvelles labellisations

Dans un cadre budgétaire maîtrisé, et avec un financement assuré par la taxe d'aménagement, l'accent sera mis cette année sur la refonte du cadre d'aide orientée vers la labellisation des sites naturels.

DECHETS : vers plus de pratiques éco-responsables

La loi NOTRe supprime la politique de soutien des collectivités pour les déchèteries. Il est proposé de redéployer une partie de ce budget au renforcement d'une politique interne de pratiques éco-responsables (lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation aux économies d'énergie...)

RESEAUX ELECTRIQUES : maintien du soutien aux communes

Le Département maintiendra en 2016 le niveau de ses investissements en fonction des dotations du Financement des Aides aux Collectivités locales pour l'Électrification (FACÉ). Le Département continuera à assurer, pour les communes qui le souhaitent, la réalisation des génies civils des réseaux de télécommunications en accompagnement des mises en souterrain des réseaux.

LOGEMENT : bilan du plan départemental de l'habitat

Depuis 2014, le Fonds de Solidarité Logement reste un outil majeur permettant aux Sarthois les plus défavorisés l'accès et le maintien dans un logement. Il reste une priorité dans le cadre de la compétence sociale renforcée. En 2016, un bilan des actions Plan Départemental de l'Habitat sera réalisé avant d'établir les orientations pour 2017-2022.

Commission Culture, Jeunesse et Sports

CULTURE : viser les publics du Département

La loi NOTRe a confirmé que les Archives départementales et des bibliothèques départementales, le schéma d'enseignement artistique et la protection du patrimoine restait compétence départementale. L'année 2016 sera l'occasion de redéfinir les politiques d'interventions culturelles, notamment au niveau des compagnies de spectacle vivant et aux structures missionnées, en privilégiant les projets destinés aux publics prioritaires du département (collégiens, personnes handicapées, âgées et petite enfance)

SPORT : 1^{er} partenaire du sport en Sarthe

Le Département reste partenaire des collectivités locales pour les Grands et Moyens Equipements Sportifs en 2016. Il affirme son soutien au sport amateur à travers de nouveaux plans de développement dans le cadre de l'Olympiade 2017-2020. Il continuera aussi à accompagner le Sport Professionnel et les manifestations sportives dans le cadre de divers partenariats.

Commission Finances, Ressources, Administration Générale

RESSOURCES PATRIMONIALES : poursuite du plan de patrimoine immobilier

En 2016, le Département actualisera les orientations du Plan Stratégique du Patrimoine PSP en mettant à jour la planification des différents projets de cessions envisagées, source de financement de ce plan. Le début d'année 2016 sera marqué par livraison d'un certain nombre d'opérations inscrites : le réaménagement de l'accueil de l'Epau ou des locaux de Bollée-Monthéard.

SYSTEMES D'INFORMATION : vers un nouveau schéma

L'année 2016 verra la finalisation du premier schéma directeur des systèmes d'information ainsi que la poursuite des projets structurants engagés comme la mise en place d'une plate-forme de télé-services, véritable guichet numérique pour les usagers permettant de réaliser et suivre leurs démarches en ligne. 2016 permettra d'élaborer un nouveau schéma directeur SI pour 2016 – 2019.